

ENJEUX DE LA GESTION TRANSFRONTALIÈRE DE L'EAU



Sébastien JAVOGUES et Gilles MULHAUSER
Co-secrétaires de la Communauté transfrontalière de l'eau

Contexte historique

Parmi pas moins d'une 30aine d'instances et outils traitant de thématiques liées à l'eau à travers la frontière :

- La Communauté transfrontalière de l'eau est créée en 2006
- Sur la base du protocole d'accord du 4.12.1997, révisé le 03.12.2012, et de la fiche 130 du projet d'agglomération
- Après une 1^{ère} mission d'établir le diagnostic des ressources en eau du bassin FVG (rapport publié en 2011),
- 10aine de thèmes concernant le gestion globale et intégrée de l'eau au niveau du bassin franco-valdo-genevois

De nombreux acteurs impliqués

- Etats - F, GE, VD
- Régions et départements – Rhône-Alpes, Nyon, 01, 74
- Collectivités territoriales – pôle métropolitain, CC, syndicats, communes
- Agence de l'eau RMC

- EPTB Arve
- Commission locale de l'Eau – SAGE de l'Arve
- CIPEL
- Opérateurs – SIG, régies,

ORIENTATIONS PRISES DEPUIS 2015

Après période de latence

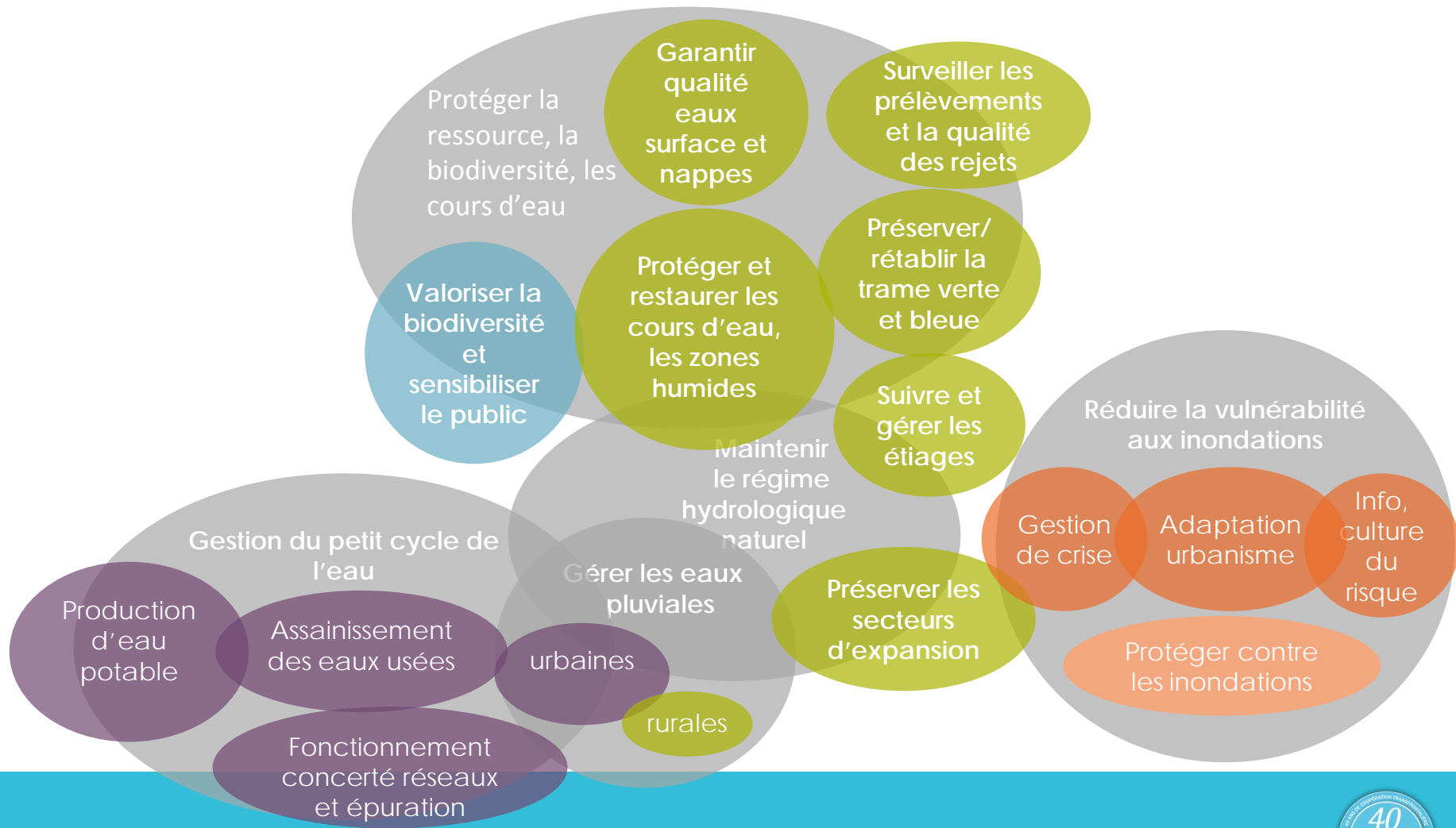
- **10 thèmes identifiés parmi lesquels**
- **Travail en commun avec projets/actions sur :**
 - Ressources en eau
 - Solidarité internationale
- **Et échanges d'informations sur :**
 - Contrats territoire
 - Eaux pluviales, espace minimal
 - Risques d'inondations (Arve en particulier)
 - Micropolluants (présence, traitement, sensibilisation, etc.)

Domaine	Objectif	Forces / Opportunités	Faiblesses / Risques
Imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales	Instituer un système de gouvernance transfrontalière des eaux pluviales permettant de définir des objectifs communs par bassin versant puis de veiller à leur mise en œuvre (protocole d'accord transfrontalier spécifique aux eaux pluviales)	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de réduire et compenser les surfaces imperméabilisées. Saisir l'opportunité du Projet de territoire /PA3 pour faire remonter cette problématique comme un enjeu majeur + possibilité de nourrir et d'afficher une ambition politique transfrontalière (idem d'ailleurs pour le domaine « espace minimal cours d'eau »). 	<ul style="list-style-type: none"> Fort développement du tissu urbain et des infrastructures = augmentation significative des enjeux EP sur le plan quantitatif et qualitatif. Dissymétrie F/CH dans l'exercice de la compétence (sujet parfois orphelin en France car compétence diluée entre communes et intercommunalités). Absence de ressources financières dédiées. Absence de document cadre transfrontalier. Qui est légitime pour impulser une dynamique (notamment du côté F) ? Difficulté de passer des recommandations (études) à la mise en œuvre ?
Espace minimal des cours d'eau (espace de bon fonctionnement)	Déterminer et mettre en œuvre un espace minimal sur l'intégralité des cours d'eau de la région franco-valdo-genevoise. Veiller à sa prise en compte dans les documents de planification.	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau hydrographique du bassin transfrontalier est une richesse. Déterminer et inscrire les espaces cours d'eau dans les documents de planification, c'est le reconnaître de façon durable. Expérience acquise par les acteurs du territoire en matière de gestion des cours d'eau => crée un terrain favorable à la mise en place de mesures préventives. GE intégralement couvert Démarches naissantes sur la partie française. Elles peuvent permettre de systématiser la mise en place des espaces cours d'eau à l'échelle de la région FVG. Appui méthodologique possible. 	<ul style="list-style-type: none"> Rythme de croissance élevé => ne pas réserver un espace cours d'eau suffisant, c'est s'exposer davantage aux risques d'inondation, réduire la biodiversité et banaliser les paysages. Compétition entre urbanisation, infrastructures et milieux ouverts dans les documents de planification et d'aménagement. L'espace cours d'eau crée un enjeu supplémentaire. Absence d'intégration de la notion d'usages dans les enveloppes cours d'eau. Démarche encore peu développée sur la partie vaudoise du territoire.
Risques d'inondation	Augmenter le niveau de protection des personnes et des biens contre les inondations en renforçant la coopération transfrontalière en matière 1) de prévision, 2) d'action prévention et 3) de gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux de mieux en mieux identifiés et pris en compte (carte de danger, PPRI,...). Expériences réussies sur le plan de la collaboration transfrontalière (contrats de rivière) = favorable pour poursuivre la dynamique. Compétence désormais formellement instaurée en France (GEMAP) avec mise en place possible des ressources financières dédiées. Perspective de collaboration F/CH concernant la prévision des crues de l'Arve. Quelle collaboration régionale pour les autres cours d'eau de plus petite taille ? 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire largement exposé et confronté à des enjeux croissants => évolution des aléas (changement climatique) et augmentation de la vulnérabilité (croissance du territoire). Absence de système de prévision et d'alerte partagé de part et d'autre de la frontière Coordination (coopération ?) transfrontalière à structurer en prévision des situations de crises Pas de réflexion transfrontalière concernant le risque d'inondation lié au marnage du Léman.
Micropolluants	Tendre vers une harmonisation franco-suisse et une intégration progressive de la problématique micropolluants à l'échelle de la région FVG	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration scientifique menée dans le cadre d'IRMISE = socle de départ. Obligation de traitement en Suisse pour les Step > 80.000 EH Collaborations transfrontalières formalisées dans les avenants aux conventions relatives au traitement des effluents français vers Bois-de-Bay et Aire. Préservation des ressources en eau potable transfrontalières (nappe du Genevois). Réflexion réactivée entre Annemasse aggl et Genève. Collaboration F/CH possible (mais uniquement sur une base volontaire pour l'instant) 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pollution latente des milieux et des ressources. Décalage entre F et CH concernant l'obligation réglementaire de traiter les micropolluants. Pas de financements disponibles pour l'instant du côté F (hors action pilote liée à l'innovation technologique)
Contrats de rivière	Maintenir une dynamique opérationnelle et transfrontalière pour une gestion équilibrée des cours d'eau et des milieux aquatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Bilan positif des contrats de rivière, à la fois en terme d'actions mises en œuvre et de collaboration franco-genevoise. Efficacité des dispositifs contractuels (coordination technique, mutualisation financière, programmation pluriannuelle et obtention de résultats visibles). Besoin d'action/gestion demeure. 	<ul style="list-style-type: none"> Complexité / multiplicité des outils et dispositifs contractuels. Disponibilité (+ accessibilité) des financements.
Eau et énergie	Veiller à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques en lien avec les objectifs de la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> L'eau : un atout du territoire pour la transition énergétique. Plusieurs opérations en cours ou en projet à + ou - long terme (GéniLac, Conflan, Micro-centrales sur BV Arve ??) Harmonisation des messages entre CTEau et CT NRJ => poids supplémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pression accrue sur les milieux et la ressource en l'absence d'un niveau de vigilance élevé de la part des pouvoirs publics et d'un engagement des collectivités (notamment dans le cadre du développement de la géothermie)
Ressource en eau	Mettre en œuvre une gestion globale de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> SAGE de l'Arve 6 SPAGE genevois 	<ul style="list-style-type: none"> Complémentarité/confusion avec l'objectif 8 consacré aux débits d'étiage.
Débits d'étiage	Déterminer et maintenir un débit d'étiage suffisant dans les cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Problématique visée par le protocole d'accord transfrontalier de 2012 => Serait utile de préciser les objectifs à atteindre et le sens de « préconisation » qui figure dans le protocole. Réflexions et/ou mesures en cours concernant les débits minimums biologiques (CCG, SYMASOL, CCPG) => étude à déployer sur tout le périmètre d'aggl ? 	<ul style="list-style-type: none"> Perte d'efficacité des mesures de renaturation en l'absence d'actions transfrontalière pour garantir un débit d'étiage suffisant. Lever d'action inexistant ou difficile à mettre en œuvre : comment dépasser le constat et passer à l'action ? Coordination transfrontalière « last minute » dans les situations de crises => à améliorer.
Loisirs	Accompagner le développement des loisirs liés à l'eau dans le respect des équilibres naturels.	<ul style="list-style-type: none"> Nombreuses possibilités de loisirs liés à l'eau sur le territoire (sport en eau vive, plaisance sur le lac, pêche, détente/promenade le long des rivières...) Les mesures mises en œuvre (ex. cheminements...) sont plébiscitées par les usagers (et par les élus). Équipements existants (maison du futur/Vessy) ou en projet (écopôle de l'Arve, Genève plage). Possibilité de relier au travail de l'ARC sur l'éco-cité française du Grand Genève 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de stratégie d'ensemble Finances publiques : priorités ??
Solidarité internationale	Promouvoir les actions de solidarité internationale pour l'eau et favoriser les initiatives transfrontalières.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la coopération décentralisée répond à une urgence sanitaire et environnementale pour de nombreuses populations Coordonner cette coopération via la CTEau constitue un moyen nouveau pour renforcer les liens entre les acteurs du territoire + instaurer un lien avec les organisations internationales. Premier séminaire transfrontalier à Gex organisé par la CTEau et CCPG en nov. 2015 => Plusieurs élus motivés et volontaires pour aller de l'avant. Expériences multiples (DGEau, CCPG...), mais pas (encore) transfrontalières 	<ul style="list-style-type: none"> Sujet « périphérique » et jugé non prioritaire.

ENJEUX STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Etablir un **diagramme des flux** "origine/destination" pour le bassin FVG
- Adapter les **modèles prédictifs** existants dans d'autres territoire (yc métabolismes parts tarifées/gratuites)
- Etablir une **stratégie globale** de la ressource en eau pour le bassin et préparer les **outils d'arbitrage**
- Valoriser les **expériences de coopération** transfrontalière FVG pour la diplomatie de l'eau
- Développer la **sensibilisation** aux prestations écosystémiques délivrées par l'eau (lac, nappes, rivières)

Les objectifs de la gestion de l'eau : multiplicité des thèmes, instances, outils ...!



Quelle vision transfrontalière pour une gestion opérationnelle de l'Eau :

concentration sur 1 thème ?

Etablir une gouvernance transfrontalière efficace de l'eau :

Quelle(s) structure(s) avec quelles ressources?

Pour quels enjeux : adaptation climatique, qualité et quantités !

Schéma directeur distribution eau potable

Protéger la ressource, la biodiversité, les cours d'eau

Garantir qualité eaux surface et nappes

Surveiller les prélèvements et la qualité des rejets

Valoriser la biodiversité et sensibiliser le public

Protéger et restaurer les cours d'eau, les zones humides

Préserver/rétablir la trame verte et bleue

Suivre et gérer les étiages

Maintenir le régime hydrologique naturel

Réduire la vulnérabilité aux inondations

Gestion de crise

Adaptation urbanisme

Info, culture du risque

Protéger contre les inondations

Préserver les secteurs d'expansion

Gestion du petit cycle de l'eau

Production d'eau potable

Assainissement des eaux usées

urbaines

rurales

Fonctionnement concerté réseaux et épuration

Gérer les eaux pluviales

Quelle vision transfrontalière pour une gestion opérationnelle de l'Eau : progression multithématique ?

